



Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 600 540,91 euros
Siège social : 78 rue Taitbout 75009 Paris, France
341 699 106 R.C.S. PARIS

NOTE D'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE en date du 23 janvier 2015 au Prospectus ayant reçu visa N° 14-646 le 15 décembre 2014

Mise à la disposition du public à l'occasion de :

- l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 16 000 000,10 euros (l'« **Emission** ») susceptible d'être porté à 18 399 999,80 euros, par l'émission de 45 714 286 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« **OCEANE** ») d'une valeur nominale unitaire de 0,35 euro, ce nombre étant susceptible d'être porté à 52 571 428 OCEANE en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension, l'émission pouvant être souscrite en numéraire ou par compensation de créances, 7 droits de souscription donnant droit à 2 OCEANE ;
- l'émission et l'admission ultérieure aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles susceptibles d'être émises lors de la conversion des OCEANE ;
- Période de souscription : du 18 décembre 2014 au 12 février 2015.



Visa de l'autorité des marchés financiers

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°15-035 en date du 23 janvier 2015 sur la présente note complémentaire au prospectus visé par l'AMF le 15 décembre 2014 sous le n°14-646. Ce prospectus a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») visé par l'AMF est constitué :

- du prospectus visé par l'AMF le 15 décembre 2014 sous le n°14-646 (le « **Prospectus** ») ;
- et de la présente note complémentaire au Prospectus (la « **Note Complémentaire** »).

Des exemplaires du Prospectus et de la Note Complémentaire sont disponibles sans frais au siège social de la Société, sur son site Internet (www.atari.com), sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès de l'établissement financier mentionné ci-dessous.

Chef de File et Teneur de Livre :
Oddo Corporate Finance



SOMMAIRE

RESUME DU PROSPECTUS	2
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	3
1.1. Responsable du Prospectus	3
1.2. Attestation du responsable du Prospectus.....	3
5. CONDITIONS DE L’OFFRE	3
5.4.3 Garantie – Engagements	3
7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	4
7.9. Communiqué relatif au chiffre d’affaires consolidé (non audité) du Groupe au 31 décembre 2014.	4

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°14-646 en date du 15 décembre 2014 de l'AMF

Préambule

- Dans la Note Complémentaire, la « Société » désigne Atari et le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.
- La Note Complémentaire fait suite à la publication par la Société, le 22 janvier 2015, d'un communiqué de presse annonçant le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2014.
- La Note Complémentaire complète le Prospectus et doit être lue conjointement avec celui-ci.
- Le Prospectus a été mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 16 000 000,10 euros (l'« **Emission** ») susceptible d'être porté à 18 399 999,80 euros, par l'émission de 45 714 286 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« **OCEANE** ») d'une valeur nominale unitaire de 0,35 euro, ce nombre étant susceptible d'être porté à 52 571 428 OCEANE en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension, l'émission pouvant être souscrite en numéraire ou par compensation de créances, 7 droits de souscription donnant droit à 2 OCEANE.
- Les termes commençant par une majuscule, utilisés dans la Note Complémentaire et qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.
- La Note Complémentaire, qui a été établie en application des dispositions de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, incorpore par référence le Prospectus. Hormis ce qui est mentionné dans la Note Complémentaire, il n'existe pas d'autre fait nouveau significatif intervenu depuis la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le 15 décembre 2014.
La Note Complémentaire reprend ci-après les paragraphes du Prospectus qui sont modifiés. Les autres informations contenues dans le Prospectus demeurent inchangées.

B.4	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	Le 21 janvier 2015, le Conseil d'administration de la Société a arrêté le chiffre d'affaire consolidé (non audité) du Groupe Atari pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014/2015. Au 31 décembre 2014, sur neuf mois, le chiffre d'affaires s'établit à 7,6 millions de dollars US, soit 5,8 millions d'euros, à comparer à 2,3 millions de dollars US, soit 1,7 million d'euros, pour la même période de l'exercice précédent.
E.3	Modalités et conditions de l'offre	Révocation des ordres de souscription Les ordres de souscription sont irrévocables. Cependant, conformément au paragraphe II de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, les investisseurs, qui ont déjà décidé de souscrire des OCEANE avec maintien du DPS avant que la Note Complémentaire ne soit publiée, ont le droit de retirer leurs ordres de souscription pendant deux jours de négociation après la publication de la Note Complémentaire. La période de rétractation des ordres de souscription des OCEANE nouvelles sera ouverte les 26 et 27 janvier 2015.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du Prospectus

Frédéric Chesnais, Président du Conseil d'administration et Directeur général.

1.2. Attestation du responsable du Prospectus

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la Note Complémentaires sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du Prospectus et de la Note Complémentaire.

Le 23 janvier 2015

Frédéric Chesnais

Président du Conseil d'administration et Directeur général

1.3. Responsable des relations investisseurs

Monsieur Philippe Mularski, Directeur Financier.
78 rue Taitbout 75009 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 83 64 61 58

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.4.3 Garantie – Engagements

5.4.3.4 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables. Cependant, conformément au paragraphe II de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, les investisseurs, qui ont déjà décidé de souscrire des OCEANE avec maintien du DPS avant que la Note Complémentaire ne soit publiée, ont le droit de retirer leurs ordres de souscription pendant deux jours de négociation après la publication de la Note Complémentaire. La période de rétractation des ordres de souscription des OCEANE nouvelles sera ouverte les 26 et 27 janvier 2015.

Les souscripteurs ayant passé un ordre de souscription pourront exercer leur faculté de rétractation en transmettant leur demande au Service juridique ATARI 78, rue Taitbout 75009 Paris ou par téléphone au +33 1 83 64 61 58 jusqu'au 27 janvier 2015 minuit.

Ce droit de rétractation s'applique uniquement aux exercices de droits préférentiels de souscription, à l'exclusion des opérations d'acquisitions ou de cessions de droits préférentiels de souscription sur le marché du droit. Les investisseurs ayant acquis des droits préférentiels de souscription pourraient perdre tout ou partie de l'investissement effectué à l'occasion de cette acquisition de droits dans l'hypothèse où, après avoir exercé leur faculté de rétractation, ils ne parviendraient pas à céder leurs

droits préférentiels de souscription sur le marché ou à les céder à un prix au moins équivalent à leur prix d'acquisition.

Les souscripteurs ayant demandé le retrait de leurs ordres de souscription se verront rembourser leur souscription.

Les ordres de souscription transmis depuis le 15 décembre 2014, qui ne seront pas révoqués pendant la période de rétractation ouverte les 26 et 27 janvier 2015, demeurent valables.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.9. Communiqué relatif au chiffre d'affaires consolidé (non audité) du Groupe au 31 décembre 2014.

Paris, France – 26 Janvier 2015. Atari, S.A. annonce le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du troisième trimestre (1er octobre au 31 décembre 2014) de l'exercice 2014/2015 qui sera clos le 31 mars 2015.

Au 31 décembre 2014, sur neuf mois, le chiffre d'affaires consolidé non audité s'établit à 7,6 millions de dollars US, soit 5,8 millions d'euros, à comparer à 2,3 millions de dollars, US soit 1,7 million d'euros, pour la même période de l'exercice précédent. Le Groupe Atari enregistre ainsi une croissance très significative de son chiffre d'affaires consolidé.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE NON AUDITE DES NEUF PREMIERS MOIS DES EXERCICES 2014/2015 et 2013/2014

Chiffre d'affaires 9 mois	2014/2015 (avril - décembre)	2013/2014 (avril - décembre)	%
En millions de dollars US	7,6	2,3	236%
En millions d'euros	5,8	1,7	240%

Atari S.A. a repris le contrôle de ses filiales américaines en date du 24 décembre 2013, qui sont reconsolidées depuis cette date. Le chiffre d'affaires inclut donc le chiffre d'affaires de ces filiales depuis cette date de réintégration dans le périmètre.

Le chiffre d'affaires consolidé non audité pour les neuf premiers mois se répartit comme suit par trimestre :

En millions d'euros		1 ^{er} trimestre (avril - juin)	2 ^e trimestre (juil. - sept.)	3 ^e trimestre (sept. - déc.)	TOTAL
Ex. 2014/2015	Réel	1,6	1,9	2,3	5,8
	% du CA	27,6%	32,2%	40,2%	100%
Ex. 2013/2014	Réel	0,3	0,7	0,7	1,7
	% du CA	17,6%	41,2%	41,2%	100%

Atari S.A. a repris le contrôle de ses filiales américaines en date du 24 décembre 2013, qui sont reconsolidées depuis cette date. Le chiffre d'affaires inclut donc le chiffre d'affaires de ces filiales depuis cette date de réintégration dans le périmètre.

Les principales contributions sont : RollerCoaster Tycoon Mobile, RollerCoaster Tycoon 3, Test Drive Unlimited, Minimum.

Commentant cette annonce, Frédéric Chesnais, Président-Directeur Général d'Atari et l'un des principaux actionnaires du Groupe a déclaré : *« Ces résultats démontrent que nous avançons sur la bonne voie. Les objectifs du groupe restent inchangés. Nous sommes sur un exercice de reconstruction de la marque, ce qui suppose la production de jeux et d'applications de qualité, en phase avec le marché. Nous allons prochainement franchir une nouvelle étape importante dans le repositionnement du Groupe Atari, avec notamment la sortie des jeux en ligne RollerCoaster Tycoon World, Alone in the Dark et Asteroids »*

Programme de sortie de jeux :

Le Groupe travaille actuellement sur les sorties suivantes:

- ATARI FIT, la nouvelle application fitness pour mobiles compatible avec Google Fit, Apple Health ou encore Fitbit ;
- PRIDEFEST, le premier jeu mobile « LGBT Friendly » compatible pour IOS et Android ;
- « ALONE IN THE DARK: Illumination » multi-joueurs sur PC permettra aux fans de cette franchise du monde entier de redécouvrir le nouvel épisode de cette série, dans une atmosphère angoissante ;
- ASTEROIDS, un nouveau jeu de survie dans l'espace, c'est le retour sur PC en version en ligne et multi-joueurs de l'une des plus célèbres franchises de l'histoire du jeu vidéo. Ce jeu fera l'objet d'une annonce spécifique très prochainement ;
- ROLLERCOASTER TYCOON pour PC (jeu offline ou online, solo ou multi-joueur), la sortie très attendue de la version haut de gamme pour PC de ce best -seller qui s'est déjà téléchargé plus de dix millions de fois en 2014 sur sa version mobile.